

RÉSOLUTION N° 424

**RAPPORT BIENNAL 2003-2004 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Treizième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.296(05), « Rapport biennal 2003-2004 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »,

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à l'accord en vigueur entre l'IICA et le CARDI, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté le rapport biennal de cette institution à la Treizième réunion ordinaire du Conseil,

DÉCIDE:

1. De remercier les autorités et le personnel du CARDI pour le document intitulé « Rapport biennal 2003-2004 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
2. De féliciter le Directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.